L'intersyndicale CGT, CFDT, SUD Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC

À

Madame Catherine Pégard

Ministre de la Culture

3, rue de Valois 75001 Paris

Paris, le 10 juin 2026,

Objet : préavis de grève reconductible pour les agents du Centre des monuments nationaux

Madame la Ministre,

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD Culture dépose un préavis de grève reconductible pour les agents du Centre des monuments nationaux (CMN) à compter du jeudi 18 juin 2026.

Le projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) est une menace de plus en plus forte et concrète, l'avenant à la convention qui lie le CMN à l'EPMSM arrivant à échéance au 30 juin. Si ce projet devait aboutir, il mettrait en danger le fonctionnement du Centre des monuments nationaux et porterait atteinte au modèle économique solidaire exceptionnel qui fait le fondement de notre établissement. Ce modèle permet aujourd'hui de garantir l'ouverture au public et l'entretien de plusieurs dizaines de monuments du réseau partout en France. Ce sont autant de monuments et les emplois associés qui sont aujourd'hui menacés par ce projet.

Extraire l'abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau déstabiliserait ce modèle économique qui a fait ses preuves et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN.

Ce sont aussi des centaines de projets de restauration et de conservation qui seraient remis en question, voire abandonnés, avec des conséquences dramatiques sur l'état des monuments que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

C'est sans compter l'impact de ce transfert sur les territoires : emplois indirects, activités pédagogiques, tourisme etc. En effet, le Centre des monuments nationaux est parfois le seul opérateur à assurer la mission de service public culturel porté par l'État dans des territoires isolés et ruraux.

Au-delà de l'impact que pourrait avoir ce transfert sur l'ensemble du réseau du CMN, ce projet de transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public aurait de graves conséquences notamment sur :

- Les programmations de travaux dans les 100 monuments nationaux ;
- Les finances publiques : il faudrait compenser la perte de la mutualisation (ex : expertise des services du siège) ;
- Les agents et leurs conditions de travail : plus de précarité, des effectifs non garantis, l'externalisation des missions ;
- Le tarif du droit d'entrée qui connaîtrait une hausse conséquente pour absorber la charge financière.

En juillet 2025, la Cour des Comptes proposait plusieurs *scenari* au motif d'une rationalisation des services publics de l'État au Mont-Saint-Michel. Nous sommes inquiets de cette éventualité car ces *scenari* placent :

- Sur un même plan deux établissements dont le périmètre de gestion est très différent ;
- En opposition des investissements d'infrastructures d'une part (maintenance des équipements de transports, maintenance du barrage etc.), à des investissements patrimoniaux d'autre part (restauration du chevet de l'église abbatiale, aménagement d'un accueil depuis la croix de Jérusalem jusqu'à l'aumônerie etc.) ;
- L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sur les traces du Domaine national de Chambord dont l'état alarmant du patrimoine, la dépendance au mécénat et la disparition progressive du statut d'agent public ne peuvent que nous inquiéter ;
- L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans des projections sans étude d'impact préalable et sans que la soutenabilité financière soit assurée. Cela fait peser un lourd tribut à la part prise sur les seules recettes de l'abbaye ; pour le fonctionnement mais également pour des investissements conséquents programmés par chaque établissement soit un total de 88 millions d'euros;
- L'abbaye dans une logique comptable qui minore la mission de service public, d'accueil du plus grand nombre, et d'un développement culturel et scientifique.

Nous vous demandons de :

- Renoncer à l'actuelle convention et abandonner sa direction unifiée administrateur de l'abbaye / directeur de l'EPMSM, afin de redonner sa pleine gestion de l'abbaye au Centre des monuments nationaux et clarifier les périmètres et champs de compétences de chaque établissement sans exclure la coordination des services ;
- Renoncer au projet de retrait de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel du Centre des monuments nationaux ;
- Garantir l'intégrité du modèle économique et culturel du CMN ;
- Réaffirmer le rôle central du ministère de la Culture dans la définition de la politique patrimoniale nationale ;
- Réaffirmer la place du Centre des monuments nationaux comme opérateur national de référence pour la conservation, la valorisation et l'ouverture au public du patrimoine monumental de l'État ;
- Ouvrir sans délai une concertation transparente associant les représentants des personnels et les organisations syndicales.

Sans ces garanties, nous resterons mobilisés avec les agent.es du Centre des monuments nationaux pour assurer la défense et le développement d'un modèle de service public culturel au service de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation prévue dans le cadre réglementaire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses,

Pour la CGT-Culture

Pour la CFDT Culture

Pour SUD Culture Solidaires

Pour le SNSC UNSA

Pour la CFTC Culture
Pour accord
Gilles Neviasky

Pour le SNAC FSU

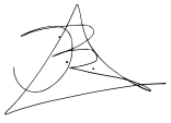

Copie à :
Madame Marie Lavandier, Présidente du Centre des monuments nationaux
Monsieur Luc Allaire, Directeur de cabinet de la Ministre de la Culture
Monsieur Luc Liogier, Conseiller culture et médias auprès du Premier ministre
Monsieur Carmelo Zizzo, Conseiller social de la Ministre de la Culture
Madame Delphine Christophe, Directrice générale des Patrimoines
Monsieur Kévin Riffault, Directeur général du CMN